

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 51 / 2025**

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq
le 11 juin à 8 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 2 juin 2025

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : GARCIN Michel

Objet : Demande de subvention pour travaux de mise en sécurité d'un bâtiment scolaire.

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement.

Dans un contexte de service à la scolarité, il s'agit d'offrir aux enfants un environnement de qualité qui s'inscrit dans un cadre pédagogique. La mise en sécurité du bâtiment scolaire permettra de proposer un service public optimal.

La pièce maîtresse du projet demeure la mise en sécurité du bâtiment avec des travaux :

- Analyse des matériaux existants et désamiantage
- Changement des menuiseries pour un gain énergétique
- Changement du carrelage pour la sécurité des enfants

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Mise en Sécurité	41 048.21 €	Département des Hautes Alpes 50%	20 254.10 €
		Autofinancement 50%	20 524.11 €
TOTAL	41 048.21 €	TOTAL	41 048.21 €

DECIDE : de solliciter, dans le cadre des travaux du bâtiment scolaire, l'aide des financeurs ci-dessus pour un montant de 41 048.21 € HT.

APPROUVE l'exposé du Maire ;

APPROUVE le projet et son contenu ;

APPROUVE le plan de financement du projet ;

S'ENGAGE à préfinancer l'opération et à inscrire cette dépense au budget ;

AUTORISE le Maire à formuler les demandes de subvention auprès des différents financeurs.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 005-210500773-20250612-202551-DE

S'ENGAGE à informer le service instructeur de toute modification intervenue ci-dessus mentionnés

Vote : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

